

R

République française

Département du Cantal

COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 18 juillet 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 13/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 10

Votants: 10

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Cécile MOMMALIER

Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Remplacement mat accidenté au bourg - DE_2022_015

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à **1 740.00 € H.T.**

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant de 50 % du montant H.T. de l'opération réalisée, soit :

- un versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Veyrières décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- D'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours ;
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait à Veyrieres, le 18 juillet 2022

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20 JUIL 2022
et publié ou notifié
le 22 JUIL 2022